

s'approvisionner chez le marchand des vins et liqueurs dont il aurait indubitablement besoin.

Le marchand de vin se laisse prendre au piège et donna les 300 francs demandés.

Au bout de quelques jours, ne voyant plus revenir le futur cabaretier et s'apercevant trop tard qu'il avait été la dupe d'un audacieux escroc, il déposa une plainte au bureau de M. le commissaire central.

Celui-ci fit rechercher le voleur qui ne tarda pas à être arrêté.

Il a été mis à la disposition de M. le procureur impérial.

Hier soir, un garçon boulanger rentrant en état d'ivresse chez son maître, reçut fort mal les observations qui lui furent adressées et se mit à frapper le maître, la femme du maître et se disposait à attaquer tous les habitants de la maison lorsqu'il rencontra plus fort que lui. On le conduisit au poste de police où il passa la nuit; il vient d'être mis à la disposition du parquet.

Nous sommes priés d'annoncer que M. Lasnier-Lachaise, ancien professeur, représentant le Musée des Familles, se présentera à domicile aujourd'hui et les jours suivants pour recueillir des abonnements à cette intéressante publication.

Le Musée des Familles continue à joindre de la confiance des personnes qui, à bon droit, dans un temps où les mauvaises lectures se propagent d'une manière si déplorable, tiennent surtout à préserver le foyer domestique. Les bonnes lectures seules peuvent conjurer le danger. A ce titre, le Musée des Familles a toujours été et est encore une des feuilles périodiques que nous recommandons à nos lecteurs, soit comme recueil littéraire, soit comme journal de modes.

Le nouveau directeur du Musée des Familles ne saurait suivre trop strictement ni avec trop de persévérance la ligne honnête et sévère dont nous parlons, afin de lui conserver l'autorité et la place distinguée que M. Pitre-Chevalier avait eu le talent de lui donner parmi les organes de la presse.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Physique

Mercredi 11 janvier, à 8 h. du soir

DE L'ARC VOLTAÏQUE.

Lumière de l'arc voltaïque; transport de l'arc voltaïque; influence de la substance des électrodes; échauffement inégal des électrodes; influence du nombre des couples sur la longueur de l'arc; action du magnétisme sur l'arc voltaïque.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 27 décembre 1864 au 2 janvier 1865 inclus.

NAISSANCES.

31 garçons et 30 filles.

MARIAGES.

Du 2 janvier. — Entre Jean Rogier, tisserand, et Marie-Julienne-Joseph Sobrie, bobineuse.

DÉCÈS.

Du 27 décembre. — Ernestine-Anna Veer, 32 ans, sans profession, épouse de Jean-Antoine Lebrat, à l'Embranchement. — Louis Holton, 51 ans, maçon, rue de l'Épidémie. — Julie-Joseph Dumortier, 81 ans, ménagère, épouse d'Honoré Delacour, à l'Hôpital.

Du 28. — Jean-Bapt. Joseph Derville, 92 ans, rentier, veuf d'Anne Marie-Joseph Degouy, rue du Chemin-de-Fer. — Pierre François Leuridan, 54 ans, journalier, célibataire, rue des Longues-Haies. — Adéline-Désirée Carotte, 23 ans, journalière, célibataire, à l'Hôpital. — Cecile Soyez, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Du 29. — Marie Regoudit, 35 ans, ménagère, épouse de Théophile Coudlyser, à l'Hôpital. — Jean Robbe, 69 ans, journalier, époux de Delphine Descheemaker, à l'Hôpital.

Du 30. — Joséphine Toulemonde, 69 ans, journalière, célibataire, à l'Hospice. — Amélie-Elisabeth Lerouge, 68 ans, ménagère, épouse d'Etienne-Patriote Couthier, rue Saint-Antoine.

Du 31. — Hector-Joseph Lecomte, 65 ans, tisserand, veuf d'Augustine-Joseph Lefebvre, à l'Épeule. — Célestine-Marie Masse, 23 ans, journalière, célibataire, à l'Hôpital. — Marie Pottier, 23 ans, servante, célibataire, à l'Hôpital.

Du 2 janvier. — Marie-Marguerite Tonsbeck, 84 ans, ménagère, veuve d'Augustine-Joseph Longlois, à l'Hospice. — Jean-Bapt. Joseph Caby, 76 ans, journalier, veuf de Marie-Rose Veroux, à l'Hospice. — François Hansseeuw, 33 ans, tailleur, célibataire, à l'Hôpital. — Jeanne-Françoise Beasse, 59 ans, ménagère, épouse de Jean-Jacques Ghesquière, rue de l'Avocat.

Plus il est décédé 15 garçons et 17 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 4 le 5 hausse baisse
2 1/2 ancien. 66.80 66.75
1/2 au compt. 94.60 94.60

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 janvier.

L'Empereur a présidé aujourd'hui aux Tuileries le conseil privé réuni au conseil des ministres. Le prince Napoléon, le duc de Persigny et M. Magne assistaient à cette séance qui a duré plusieurs heures.

M. Jules Bastide, ancien ministre des affaires étrangères sous la république de 1848, est gravement malade.

On annonce pour demain ou vendredi le départ de M. Mularet pour Turin. L'honorable diplomate a eu hier une longue conférence avec M. Drouyn de Lhuys.

Plusieurs évêques ont adressé, dit-on, des observations au garde des sceaux au sujet de l'interdiction de la publication et de l'interprétation par voie de mandement de l'encyclopédie du 8 décembre et des quatre-vingt propositions condamnées par le Saint-Siège.

Par suite de remaniements faits aux épreuves de la vie de Jules César, la publication du travail de l'Empereur est, dit-on, ajournée.

La question si intéressante des associations et des banques populaires préoccupe à bon droit le gouvernement. On parle en ce moment d'une mission qui serait donnée à M. Langlais, conseiller d'Etat, lequel serait chargé d'aller étudier en Allemagne la situation des classes ouvrières et surtout l'organisation financière des sociétés populaires qui, sous ce rapport, sont bien plus avancées de l'autre côté du Rhin qu'elles ne le sont en France.

La publication du journal l'Avenir est ajournée au 9 de ce mois.

Hier a eu lieu à la mairie de Neuilly, le mariage de M. Alexandre Dumas fils avec Mme Mariskine. Les nouveaux époux vont passer l'hiver à Saint-Pétersbourg.

On dit au palais que l'affaire des treize ne viendra que dans la seconde quinzaine de janvier. Vers la même époque sera plaidée l'affaire des correspondants sous la présidence de M. Troplong, toutes Chambres réunies.

Il est très remarquable que le *Moniteur* n'a promulgué, à l'occasion du jour de l'an, qu'un nombre restreint de nomination dans la légion d'honneur, la plupart appartenant à l'armée de terre et de mer.

Par décret du 24 décembre le prince Napoléon est nommé membre et vice-président du conseil privé.

Un nouveau convoi de 2,000 hommes prélevés sur notre armée d'occupation au Mexique s'est embarqué, il y a trois semaines à Vera-Cruz, en destination pour la France. Nous croyons savoir que les détachements ainsi rapatriés sont pris dans les armées spéciales, la troupe de campagne, infanterie et cavalerie devant rester au Mexique, jusqu'à la complète organisation de l'armée nationale. Il ne faut donc guère attendre avant le printemps prochain, le rappel complet des régiments expéditionnaires.

A la Bourse, on parle de négociations ouvertes par le gouvernement de Turin avec la maison de Rothschild, en vue d'une avance de 50 millions sur les impôts de l'année courante.

S. M. l'Impératrice complètement remis de la légère indisposition qu'elle a éprouvée ces jours passés, a renoué au voyage qu'elle se proposait de faire dans le midi.

On sait que de grandes inondations désolent en ce moment l'Espagne; l'Impératrice Eugénie, pour soulager tant de souffrances imméritées, vient d'envoyer 40,000 réaux aux victimes des fléaux.

L'Opéra a décidément mis la main sur une merveille. Son nouveau ténor, Labranche, donne des plus grandes espérances. Il a vingt-quatre ans et il était ouvrier fumiste. Il reçoit trois cents francs par mois, en attendant que son éducation soit terminée. Il est entouré de maîtres de toute espèce.

On fait pour lui ce qu'on fit pour Guymard et pour Villaret.

On ne s'explique aucunement ici la concentration de troupes sur la frontière tunisienne; ce que nous pouvons dire, c'est que le gouvernement anglais, a déclaré ne point soutenir la Porte, dans ses prétentions de suzeraineté, et que par conséquent on ne saurait attribuer à l'Angleterre les affaires tunisiennes.

La reine d'Angleterre a compris, paraît-il, cette année, combien sa retraite obtinée depuis la mort de son mari, plaisait peu au peuple anglais, aussi a-t-elle assisté la semaine dernière, dans son théâtre particulier d'Osborne à une représentation dramatique; elle a même permis à toute sa maison de prendre place derrière la cour.

Par ordre de l'Empereur le lieutenant de vaisseau Duperré s'est rendu à Lorient pour visiter les malades atteints par l'épidémie qui a sévi actuellement dans cette ville et pour leur distribuer des secours au nom de S. M.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

La compagnie du chemin de fer du Nord vient de faire construire, à Paris, entre sa nouvelle gare et la rue du faubourg Saint-

Denis, un formidable bâtiment en pierres de taille et en briques, du plus étrange aspect. Ce bâtiment très élevé, charpenté en fer à ses hautes croisées garnies en gypse de glaces et de persiennes, de briques disposées à claire-voie. C'est-là que la compagnie loge ses omnibus, les chevaux, les cochers, les valets d'écurie, les harnais et les fourrages.

— Si nous sommes bien informé, l'administration des lignes télégraphiques doit prochainement abaisser de 50 à 25 centimes le prix des dépêches de Paris à Paris. Ce serait là une excellente réforme, surtout si elle pouvait s'étendre à tout l'empire français.

— Au tirage de la loterie qui a eu lieu le jour de Noël, à Séville, le lot de deux millions de réaux a été gagné par les officiers du régiment de cavalerie en garnison dans cette ville.

— La population de l'Europe s'élève à environ 327 millions d'êtres humains, parmi lesquels 4,700,000 portent et manœuvrent des canons, fusils, espingolles, balonnets, sabres de toutes formes et de toutes longueurs, et protègent l'ordre, la famille et la propriété. Il en coûte aux 322 millions et une fraction d'êtres humains précités, deux milliards cinq cent millions de francs pour habiller, nourrir et armer leurs 4,700,000 défenseurs.

— Le *Moniteur* viennois nous apprend que l'usine de MM. Barbarin et Benjean, fabricants de draps, établie dans de vastes bâtiments reconstruits, il y a deux ans à peine à Vienne (Isère), a été détruite par le feu, en moins de quelques heures, dans la nuit de mercredi à jeudi 29 décembre. C'est vers onze heures un quart que l'incendie s'est déclaré dans une des pièces du rez-de-chaussée.

Les flammes, après avoir tout dévoré dans l'usine, qui comptait soixante-huit métiers à tisser, ont gagné la maison en face, de l'autre côté de la rue.

Quatre ou cinq de ces maisons s'embrasaient à la fois.

De pauvres ouvriers, surpris dans leur premier sommeil, cherchaient à sauver leurs enfants et leur ménage. Il était possible de trouver une issue du côté de la rue, dont la chaussée était comme sous une voûte de feu. C'est sur le derrière du côté des Rochers du Mont-Arnaud, qu'il furent forcés d'opérer leur périlleuse retraite.

C'est alors qu'un père de famille, tenant dans ses bras sa jeune fille, se trouva en face d'un escalier à demi consumé. Ne songeant qu'au péril qui menace son enfant, et s'obligeant lui-même, il l'enveloppe dans un drap de lit, fixe à une corde le précieux fardeau, et le fait descendre par une fenêtre, de la hauteur d'un second étage.

Mais, à moitié du trajet, le nœud de la corde cède et la jeune fille est précipitée sur le sol, d'où elle est relevée ayant une cuisse fracturée et la mâchoire brisée.

Les pompiers ont lutté avec leur énergie et leur ténacité accoutumées contre l'élément destructeur pour lui barrer le passage dans son essor d'envahissement. Là ont dû se borner leurs efforts, tant le sinistre avait été prompt à éclater et à se développer.

Quelques pompiers auraient été, dit-on, plus ou moins grièvement blessés.

Tout le monde a fait son devoir. Malgré un froid des plus rigoureux, autorités, magistrats, chefs et soldats, prêtres et citoyens, tous sont restés bravement sur la brèche, tant qu'il y a eu quelqu'un à secourir, quelque chose à sauver.

Les pertes sont grandes; rien, ou presque rien de l'immense matériel qui composait l'usine Barbarin et Benjean n'a été épargné. Du bâtiment, il ne reste qu'un épave de mur. Tout était assuré.

— Une désastreuse catastrophe, dont la première nouvelle est arrivée avant-hier au soir, vient tristement clore les annales maritimes de la Havre pour 1864.

Le paquebot français le *Buenos-Ayres*, capitaine Legendre, parti de Valparaiso le 17 septembre pour le Havre, était attendu d'un jour à l'autre. Il faut être d'un port de mer, avoir des parents ou des amis qui naviguent pour bien comprendre toutes les émotions, toutes les anxiétés qui se concentrent sur ces mots : *navire attendu*.

Tout à coup une navrant rumeur se propage : le *Buenos Ayres* est perdu corps et biens! Ce bruit nefaste n'était malheureusement que trop vrai. Une dépêche de Queenstown, annonce que ce navire a été coulé en mer, à la suite d'un abordage avec le navire anglais *Ferdinand*, de Londres. Sur seize personnes à bord, quatorze marins et deux passagers, treize ont péri dans la collision.

Tels sont du moins les premiers renseignements télégraphiques parvenus sur ce désastre, dont aucun rapport n'a pu faire connaître encore les détails précis. La dépêche cite comme étant les seuls sauvés le second du navire et deux matelots.

Construit à Nantes en 1857, le *Buenos-Ayres* était un trois-mâts-barque de 323 tonneaux, de la maison Poulvé-Petit-Di-dier et Cie. Son chargement se composait de 419 tonneaux de marchandises diverses, dont une partie était assurée pour une valeur d'environ 100,000 fr. sur la place du Havre.

— Le littoral de la France et les flots qui le bordent sont parsemés de postes d'observation destinés à surveiller la mer dans l'intérêt de la défense de nos côtes.

Des agents de la marine, appelés *guyers*, occupent ces postes; ils rendent compte à l'autorité maritime des incidents qui se produisent dans la zone d'observation que leur regard peut embrasser.

Longtemps il n'exista que des signaux aériens comme moyen de communication des divers postes entre eux.

Dans ces dernières années, on les a reliés par des communications électriques, et on leur a donné le nom d'*électro-sémaphores*.

Ils sont sur le point, dit la *Patrie*, de remplir un rôle plus étendu.

A dater du 1er janvier, les électro-sémaphores, jusqu'ici réservés aux communications officielles, vont être ouverts à la télégraphie privée.

Plus de cent trente stations s'ajouteront ainsi à la liste toujours croissante des bureaux télégraphiques de l'empire.

Dans un avenir également prochain, ces postes serviront aux particuliers d'intermédiaires entre la terre et la mer, entre nos ports et les vaisseaux en vue des côtes.

Ainsi, la nouvelle organisation fera pénétrer la télégraphie dans des localités que l'état de la mer prive souvent de tout autre moyen de correspondance avec le continent.

Elle donnera au commerce une facilité qui lui a manqué jusqu'à ce jour : celle d'entrer en relations avec les navires, soit après leur départ, soit avant leur arrivée.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* : On se préoccupe beaucoup, depuis quelques jours, dans notre cité, d'un legs considérable qui a été fait à la ville de Lyon; voici à cet égard des renseignements que nous tenons de source certaine :

M. Pléney, le fondateur de l'importante maison de ce nom à Lyon, place Saint-Pierre, est un enfant de notre ville; il a passé dans les affaires un demi-siècle et plus, et par son aptitude et son intelligence, il a réalisé une fortune de plus de deux millions.

Retiré des affaires depuis quatre à cinq ans, il était allé habiter Paris, où il est mort dans le courant du mois dernier, après avoir confié à M. B..., son notaire, à Lyon, des dispositions testamentaires par lesquelles il lègue à sa veuve en toute propriété et jouissance : deux immeubles considérables, une somme de 100,000 fr., et, en outre, l'usufruit de l'universalité de sa succession. Quant aux legs particuliers, ils sont, contrairement à ce qu'on a dit, d'une très minime importance : ils ne dépassent pas 15,000 fr.

Par ces mêmes testaments et codicilles, M. Pléney a institué pour sa légataire universelle, en toute propriété, la ville de Lyon, à la condition :

« Que sa fortune, sitôt après le décès de sa veuve usufruitière, serait convertie en rentes sur l'Etat 3 0/0, au nom de la ville de Lyon, et que les rentes en provenant seraient employées chaque année en acquisitions de livrets de la caisse d'épargne de 500 fr. chacun, qui seraient distribués à tant de personnes, garçons et filles, âgés de vingt ans au moins, qui auraient soutenu, par leur travail et leur dévouement prolongés, leurs parents malheureux. »

Quelques-uns de ces livrets viendront certainement récompenser des actes de pitié filiale qui restent presque toujours ignorés : mais on se demande avec raison si la ville de Lyon pourra trouver chaque année 200 sujets nouveaux ayant réellement donné des secours prolongés à quelques membres malheureux de leur famille. Il est permis d'en douter, il est même à croire que la commission chargée de cette répartition éprouvera quelque embarras à distribuer, sans être surprise dans sa bonne foi, 100,000 livres de rentes!

Ces dispositions, assurément, sont généreuses, mais seraient-elles parfaitement judicieuses si, comme on nous l'assure, le testateur avait laissé une douzaine de proches parents dans le besoin et la misère?

— La neige est tombée en grande abondance en Espagne. Le chemin de fer du nord est déblayé jusqu'à l'Escarial ou arrivent les trains. Les courriers vont jusqu'à Villalba et continuent leur route en voitures, ou à cheval, 500 ouvriers sont occupés du côté d'Avile, est, à partir de ce point, plus de 600 s'occupent activement sur divers points, de dégager la voie. Les voyageurs venant de Segovie, sont restés trois jours en route et ont dû faire, à pied, une bonne partie de la route d'Avila à Irun. Il ne reste plus aucun obstacle sur la ligne.

— Sous ce titre : *Un voleur pris au piège*, nous empruntons au *Droit* le récit suivant d'un ingénieux stratagème que nous recommandons à toutes les dames qui sont exposées à se voir voler leur porte-monnaie dans leur poche. La dame B..., demeurant dans le quartier de Passy, a été plusieurs fois volée, soit dans les salles d'attente d'omnibus, soit dans les omnibus mêmes.

Pour éviter à l'avenir un pareil désagrément, elle a fait adapter à sa robe une poche froussée et serrée par un cordon de caoutchouc. En appuyant d'une certaine façon, elle peut introduire sa main et la retirer; quand elle cesse d'appuyer, la poche qui s'était dilatée se resserre subitement, en sorte que la main d'une personne, ne connaissant pas ce mécanisme, ne pourrait se dégager qu'en arrachant la poche.

L'utilité de cette invention n'a pas tardé à se démontrer. Hier, dans l'après-midi, la dame B... se trouvait au bureau d'attente de la place du Palais-Royal, qui est l'un des plus fréquentés. Au moment où l'on se pressait pour monter en omnibus, un monsieur bien mis glissa la main dans la poche fatale où il avait sans doute senti un porte-monnaie. Il essaya vainement de la retirer. La dame B... feignit de ne pas s'apercevoir de ses impuissants efforts, et se promena quelques instants sur le trottoir. En vain le filou la suppliait de le dégager; elle avait l'air de ne pas l'entendre. Enfin, voyant un sergent de ville, elle lui signala le malheureux prisonnier que déjà, du reste, les autres voyageurs avaient remarqué, et qu'ils accablèrent de leurs lazzi. Il a été délivré, mais pour

être conduit, tout pensif, au commissariat de police, où l'on a reconnu en lui un voleur à la tire émérite : et, à la suite des constatations, on l'a envoyé à la préfecture.

Si toutes les dames adoptaient les poches à coulisses dont il vient d'être question, l'industrie des *tirailleurs* ne leur rapporterait pas de gros bénéfices.

— On lit dans le *Fremdenblatt* de Vienne, du 28 décembre :

Un officier en retraite vient de mourir instituant son neveu son légataire universel à la condition de ne jamais lire un journal. Pour assurer l'exécution de cette clause, le défunt a fait des legs considérables à trois de ses amis qu'il charge de surveiller son neveu à tour de rôle. En cas d'infraction de la défense, le neveu sera immédiatement privé de la jouissance de cette fortune, qui consiste en deux grandes maisons inaliénables, et les exécuteurs testamentaires en disposeront conformément aux clauses du testament. Ce neveu est employé à l'administration des postes et a toujours été grand lecteur de journaux.

— Le caoutchouc, qui rend de si nombreux services à l'industrie, va désormais lui procurer un vernis transparent, qu'on obtient par le procédé suivant :

On fait dissoudre dans du sulfure de carbone le caoutchouc en petits morceaux, et l'on reprend par la benzine la gélée qui s'est formée par la dissolution, et qui est assez considérable. On passe la solution dans une étoffe de laine, puis on chasse le sulfure de carbone par la dissolution au bain-marie; on étend ensuite le résidu avec de la benzine, et on obtient une solution transparente.

Le vernis ainsi préparé s'incorpore bien avec toutes les huiles grasses ou volatiles; il possède la propriété de sécher très-vite, il n'est nullement luisant, à moins qu'on ne le mêle avec des vernis résineux. Il est très flexible, s'étend en couches minces et reste inaltérable par l'air et par la lumière. Il peut être utile pour enduire les cartes géographiques et les estampes, parce qu'il n'ôte rien de sa blancheur au papier, qu'il ne jette pas les reflets désagréables des vernis résineux, et qu'il n'est pas sujet à se fendiller et à s'écailler.

On peut l'employer avec avantage pour fixer les dessins au crayon ou à la mine de plomb qui, lorsqu'ils en sont couverts, supportent très bien un léger frottement. Le papier non collé, que l'on a imbibé de cette solution, peut recevoir facilement l'écriture à l'encre.

— Depuis quelque temps, des cas graves d'empoisonnement se manifestent chez les personnes qui ont bu du vin ou de la bière sur le comptoir de certains cabaretiers. Voici la cause de ces accidents, heureusement faciles à prévenir; la plupart des comptoirs de cabaretiers ou de marchands de vin sont en étain, et il tombe dessus une partie du vin ou de la bière que l'on verse dans les verres des clients. Le marchand recueille ce liquide à l'aide d'un tuyau qui communique avec un sceau placé en dessous du comptoir. Dernièrement, une réserve de cette espèce, désignée sous le nom d'*égouttures de comptoir*, a été saisie dans la boutique d'un marchand de vin et analysée par un expert chimiste. L'expert a constaté que le vin, en séjournant sur le comptoir absorbait une certaine quantité d'étain et devenait ainsi des plus malfaisants.

A raison de ce fait, le cabaretier a été envoyé devant le tribunal de police correctionnelle, qui l'a condamné à quinze jours de prison et 50 fr. d'amende, avec l'affichage du jugement à cinq exemplaires, dont un à sa porte.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

Contrefaçons et imitations.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens qui, au lieu de donner un Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. — Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature Desbrière, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepeletier, 9, à Paris.

— Contre les rhumes, gripes, maux de gorge, le SIROP et la PÂTE de NAFÉ DE LANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les pharmacies. (4421)

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE DE TOILETTE COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives* et *rafraîchissantes*. — Dépôt chez les Parfumeurs. 4425-7151